

**Une jeunesse engagée : déplacement du recteur dans les Hautes-Pyrénées.**

Toulouse, le 25/05/2021

Le recteur Mostafa Fourar se rendra au collège Paul Eluard de Tarbes et à la Cité scolaire René Billères d'Argelès-Gazost dans le cadre du Service national Universel et de la Prévention du harcèlement.

**Mercredi 26 mai 2021**

**10h30** : Collège Paul Eluard de Tarbes  
2 Rue Maryse Bastié, 65000 Tarbes

- ✓ **10h45** : Le recteur assistera à une séquence sur la prévention du harcèlement.

Des élèves de Sixième engagés dans cette lutte présenteront une exposition et un clip qu'ils ont réalisés dans le cadre du concours *Non au harcèlement*. Des élèves, ambassadeurs de la lutte contre le harcèlement, témoigneront de la diffusion de ces valeurs d'engagement au sein de leur collège.

- ✓ **11h15** : **Signature de la Convention de lutte contre les violences en milieu scolaire**

par le Préfet des Hautes-Pyrénées, le recteur de l'académie de Toulouse, le Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, le Directeur de l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie, le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Tarbes, le directeur des services académiques de l'Education nationale des Hautes-Pyrénées, le Directeur départemental de la sécurité publique des Hautes-Pyrénées, le Commandement du groupement de gendarmerie départementale des Hautes-Pyrénées et la Directrice territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

La lutte contre les violences en milieu scolaire suppose de créer un écosystème de coopération interinstitutionnelle et territorialisée. L'objet de cette convention multi partenariale est de rendre plus efficace la coordination de chacun des acteurs.

**La convention de lutte contre les violences en milieu scolaire :**

*La convention doit permettre de rendre plus lisible les interlocuteurs au sein des institutions. Ainsi, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Hautes-Pyrénées nomme un référent violence départemental et se dote d'une cellule opérationnelle composée des référents harcèlement.*

*D'autre part la convention permet la clarification des rôles, des circuits d'information et des différentes instances sur le territoire. Elle encadre également la participation des référents Education Nationale aux différentes instances territoriales (lutte contre la radicalisation, harcèlement, jeunes en grandes difficultés sociales...) mises en places par les partenaires (Préfecture, Conseil départemental, Ministère de l'intérieur, Ministère de la santé, Ministère de la justice).*

## Contact presse

Directrice de la communication :  
Marianne Bouzigues  
com@ac-toulouse.fr  
Tél : 05 36 25 77 22



## ACADÉMIE DE TOULOUSE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

*La convention encadre aussi la participation des partenaires, à la cellule opérationnelle de la DSDEN, aux actions de prévention à la santé et citoyenneté dans les établissements, à l'atelier relais départemental, aux actions de prévention du harcèlement. Enfin la convention renouvelle la gouvernance, en installant un comité de pilotage multi partenarial qui se réunira trois fois par an afin d'impulser dans une dynamique de co-construction, une plus grande cohérence, transparence et suivi des actions de prévention et de remédiation de la violence en milieu scolaire.*

✓ **11h25 Point presse**

**14H30** : Cité Scolaire René Billères d'Argelès-Gazost  
6 Avenue Marcel Lemettre, 65400 Argelès-Gazost

**Le recteur rencontrera l'équipe du centre d'accueil du Service National Universel et visitera les lieux d'accueil. Des jeunes volontaires du SNU d'une précédente session viendront témoigner de leur expérience et de leur engagement.**

### **Un centre SNU**

*Un centre SNU accueille des jeunes volontaires ainsi que des cadres et des tuteurs.*

*Ces encadrants sont issus des corps en uniforme, de l'éducation populaire et de l'Éducation nationale notamment. La direction du centre est assurée par une équipe composée de cadres expérimentés :*

- *Un chef de centre qui incarne l'autorité de l'État et donne du sens à l'ensemble du séjour de cohésion,*
- *Un adjoint éducatif chargé des activités,*
- *Un adjoint d'encadrement chargé de la direction et de la coordination des cadres,*
- *Un(e) infirmier(e) assure la surveillance sanitaire des jeunes volontaires.*



### **Le SNU, Service national Universel :**

*Le service national universel s'adresse à tous les jeunes français, garçons et filles entre 15 et 18 ans. Il comporte un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général.*

*Pendant 2 semaines, les volontaires participent au séjour de cohésion : un moment de vie collective en dehors de leur département d'origine. Puis, pour une durée minimale de 84 heures sur une période d'un an, ils s'engagent auprès d'une association, d'une administration ou d'un corps en uniforme pour réaliser leur mission d'intérêt général. Enfin, s'ils le souhaitent, ils peuvent poursuivre leur engagement au sein de dispositifs existants (jeunes sapeurs-pompiers, cadets de la Gendarmerie, Service Civique, bénévolat...).*

**Le service national universel (SNU) est un projet de société qui a pour finalités de :**

- *Faire vivre les valeurs républicaines*
- *Renforcer la cohésion nationale*
- *Développer une culture de l'engagement*
- *Accompagner l'insertion sociale et professionnelle*

*Le SNU est une opportunité de vie collective pour créer des liens nouveaux, apprendre la vie en communauté, développer une culture de l'engagement et ainsi affirmer sa place dans la société.*

## Contact presse

Directrice de la communication :  
Marianne Bouzigues  
com@ac-toulouse.fr  
Tél : 05 36 25 77 22